



COMPTE RENDU CONSEIL ADMINISTRATION **Du 21 février 2023**

Présents : David BASSARD, Matthieu BIGARNET, Alain BOUTONNET, Bruno CHAIGNON, Benoît CORDIER, François CURRI, Jean-François DUCROT, Jean-Philippe GAUTHIER, Pierre GUYOT, Sandrine JACQUES, Jean-Claude JACQUOT, Franck JACQUOT, Jacques LAPOSTOLLE, Daniel MARTIN, Didier MONROLIN, Valérie PERRENOUD, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Sophie RABINE, François TOSCANO, Gilles ZOPPI.

Excusés : Fabien BALIZET, Sébastien BARBEY, Julien COUTANT, Christophe FLACELIERE, Jean-Paul GIRARD, Julien GIRAULT, Jean-Michel GUENIN, Florence HAUTLCOEUR, Bernard MARY, Norbert PRUDON, Benoît PERRIN

Absents : Adrien CASSABOIS, Roger CHEVALIER, Jean-Luc COIGNON, Hervé JOLIVOT, Eric MEZIER, Francis MOUREY, Jérôme MOUREY

Invitées présentes : Marine STRAPPAZZON (MTT), Claire COLIN (Chargée de développement)

Membre à voix consultative présent : Sébastien FAVRET, délégué des coureurs

1. Accueil et émargement

Sur le plan sportif depuis le dernier CA :

Coupe du Monde de la Malcombe : Félicitations à l'AC Bisontine pour cette très bonne organisation, + de 10000 spectateurs (proposition d'envoi d'un mail officiel à l'organisateur).

Championnat de France cyclo-cross, 2 médailles d'or : Théophile VASSAL en U17 et Martin GROSLAMBERT en U23 ; médailles argent en relais et pour Lauriane DURAFFOURG et Fabien DOUBEY.

Félicitations et bienvenue aux nouveaux élus : Matthieu BIGARNET et Sébastien FAVRET.

2. Approbation du compte-rendu du CA du 6 décembre

Envoyé le 13 décembre. Approuvé à l'unanimité.

3. Intervention Marine STRAPPAZZON (MTT)

-Début de saison : stages (2 jours de cohésion, 1 stage du collectif féminin avec seulement 4 participantes, pour le collectif piste déjà 2 compétitions et un stage prévu). Journées de détection (départementales d'abord puis régionales les 18 et 19 avril pour le VTT, idem sur route avec les détections régionales les 8 et 9 avril, sur Piste détection le 18 mars et le 9 avril, en attente des dates pour le BMX)

-Formations fédérales : un module accueil en janvier avec 15 participants, un module animateur fédéral en 2 sessions débute début mars, ainsi qu'un module éducateur BMX. 3 formations d'éducateurs se terminent en mars, avril (2 sessions VTT et 1 session cyclisme traditionnel) La prochaine session débutera sans doute en octobre, les dates seront communiquées aux clubs le plus tôt possible.

-Grandes lignes du plan d'action 2023-2024 : demande de la FFC de décliner le plan fédéral en priorisant les axes qui nous semblent les plus importants et en adéquation avec notre territoire. Les 4 axes retenus pour BFC : l'accession haut-niveau (Pôle Espoirs, ETR, Stages, sélections, détectations...) le développement territoriale (école française de cyclisme, sport santé ...), la féminisation (accès à la pratique, promotion du cyclisme féminin, accès à la compétition, l'accompagnement des athlètes, féminisation des métiers...), la formation (professionnalisation des structures, renforcement de l'accès à la formation fédérale...) Ce plan sera présenté à Albi, pour validation de la FFC, lors de la réunion des Cadres Territoriaux. Les membres du CA seront ensuite amenés à se prononcer aussi pour le valider, nous proposons qu'il leur soit envoyé par mail dès qu'il sera finalisé, puis le pouvoir sera donné au BE pour la validation finale.

-ANS : la campagne s'ouvrira le 15/04/23, avec des critères plus stricts, l'obligation de fournir les résultats approuvés de l'exercice N-1, le budget, le projet... Remarque : lorsqu'un projet est refusé, il n'y a pas d'argumentaire, il faut contacter la DRAJES pour avoir des explications. Diminution à prévoir des fonds accordés par l'ANS.

-Collectif féminin : effectif de 9 féminines, le constat a été fait l'année dernière que les filles ne s'investissaient pas forcément tout au long de la saison. Le choix a été fait cette année d'ouvrir le collectif à des U17 deuxième année, pour essayer de leur donner les moyens de passer au mieux le cap tout en bénéficiant aussi de l'expérience des U19 de ce collectif. Création de la Route de l'Est Féminines : challenge de 6 compétitions d'une journée, classement individuel, 4 maillots remis à chaque fois, 3 en BFC et 3 GE (1^{ère} épreuve le 18 mars à Paron dans l'Yonne) la communication a été faite à ce sujet, souhaitons une pleine réussite à ce projet.

-Projet U19 route : nouvelles orientations pour 2023, Marine dès son arrivée a souhaité évaluer et voir où en était cette catégorie dans notre CR. Le collectif a débuté avec 40 licenciés, ensuite sur chaque épreuve l'effectif tournait sur les compétitions. Ce fonctionnement ne permettait pas une cohésion dans le groupe, pour une progression. Suite à ce constat, il est proposé d'aller vers l'objectif commun de gagner collectivement. Le collectif tel qu'il existait ne sera pas reconduit. Le travail sera axé sur les Coupes de France et sur des stages de préparation en amont (10 jeunes à chaque fois) spécifiques en fonction de la physionomie de chaque manche de coupe de France. Le but est de donner un bagage technique intéressant à ces jeunes et créer une cohésion, en leur faisant vivre des choses ensemble. En parallèle il y aura 3 autres compétitions de proposer aux U19 de la région. La communication est importante, Marine souhaite que les retours se fassent dans les 2 sens, entre les clubs et le CR, pour essayer d'avancer ensemble vers l'objectif commun de leur permettre d'évoluer vers le haut-niveau. Il y aura un staff identifié pour cette catégorie, avec Matthieu RIGOLLOT, référent avec Laurent RIOTTE et Marine STRAPPAZZON, en mécanicien il y aura notamment Clément REMOND et Lucas ROGGERO. Ce point faisant partie intégrante de la politique sportive régionale, ces orientations doivent être validées par le CA : pas de voix contre, ni d'abstention, donc orientations validées par le CA. Une évaluation sera faite dès la fin de cette année, pour réajuster si besoin.

Pour les clubs qui ont des U19 « isolés » qui n'ont pas forcément le niveau pour être sélectionnés au niveau du CR, la possibilité reste de créer des équipes mixtes (règles simplifiées par rapport aux ententes)

-Elargissement de l'ETR : un questionnaire a été envoyé à tous les clubs pour donner la possibilité à tous ceux qui voudraient de candidater pour faire partie de l'ETR. Cela a permis aussi de recenser les compétences et motivations pour projeter l'encadrement pour 2023, pour chaque catégorie et chaque discipline.

4. Point développement

-Forum des Métiers du Vélo : a été organisé le week-end dernier à Dijon, 1^{ère} édition organisée dans le cadre du plan sportif fédéral et régional, 200 visiteurs présents, qui pour la plupart venaient dans un but intéressé, pour chercher de l'info. Un questionnaire a été transmis aux exposants pour recueillir leurs avis et retours. Beaucoup de jeunes sont venus se renseigner, sur les formations et emplois en lien avec le vélo. Remerciements aux clubs et aux élus qui sont venus sur ce forum. Claire, en tant que chargée de développement, se tient à la disposition des clubs sur toutes les questions de professionnalisation. Un travail va être engagé avec la région BFC sur la question de la pérennisation des emplois. Un débriefing sera fait sur ce projet novateur, pour voir quelle suite à donner. L'idée est de pérenniser cette organisation, en adaptant et en réajustant si nécessaire.

-Info : il n'y aura pas de session DE au CREPS de Dijon cet automne.

-Stages : un stage U15, U17 a eu lieu avec 20 participants, à Rasteau pendant les vacances de février. Les stagiaires sont satisfaits. Les tarifs sont discutés par la FFC (car en dessous des tarifs appliqués au niveau fédéral). Les bases de calcul ne sont pas forcément les mêmes, cela sera à revoir (intégrer les charges salariales et le coût des véhicules par exemple). Nous intégrons un catalogue d'offres qui correspondent à un label.

Sur les vacances de printemps : un stage route aura lieu dans l'Yonne du 11 au 13 avril et un stage VTT Trial à Bellecin du 11 au 14 avril.

5. Point Financier

Validation du budget prévisionnel 2023 des Commissions Techniques et Sportives (Jean-Paul, Benoit, Marine) : validé à l'unanimité des membres présents.

Info : dans le budget général une ligne a été ajoutée pour le fonctionnement de l'arbitrage et un budget est alloué au développement du cyclisme féminin.

6. Rapports des Commissions, en fonction des comptes-rendus reçus en amont

(à mettre en annexe du compte-rendu)

Jeunes : dans l'attente de retour de l'organisation proposée par le niveau fédéral.

VTT, règlements : pas de question, validation des règlements.

BMX : pas de question

7. Validation des décisions prises en BE

-Point sur le fonctionnement du Pôle de Besançon : situation actuelle avec Eddy STEIBLE à la tête du Pôle, Claire.H étant en arrêt maladie, pour un heureux évènement à venir.

-Commission de Discipline : la 1^{ère} réunion a eu lieu en janvier, tout d'abord pour faire connaissance et étudier les 1ers dossiers, pour l'instant tout est en standby car les personnes qui auraient pu être reçues pour se voir appliquer d'éventuelles sanctions ne sont pas licenciées actuellement.

-Arbitrage : Point sur les formations VTT (20 candidats sont en cours de formation), en BMX, 10 nouveaux arbitres ont réussi l'examen, Pour la route 7 à 8 candidats pour le prochain examen. Une réunion des arbitres a eu lieu ce samedi, avec 40 personnes présentes, pour un point sur la réglementation, un fonctionnement qui évolue avec des points en visio réguliers, etc...

-Assemblée Générale : proposition de revoir un peu le format de notre AG, pour la rendre plus dynamique, plus vivante. Nous solliciterons l'ensemble des membres pour réfléchir sur ce sujet.

-Situation du bureau d'Autun : problématiques de contexte de travail pour Elodie, pas de chauffage, désagréments de plus en plus réguliers causés par d'autres occupants, insalubrité... Bruno CHAIGNON s'est proposé de contacter des élus locaux pour comprendre ce qui se passe et voir s'ils ont des propositions à faire. Il a alerté le député, un rdv est fixé le mercredi 15 mars à 14h avec plusieurs élus pour évoquer le sujet et envisager des solutions. Si cela n'aboutit pas nous envisagerons la location d'un autre local.

-Tendance à la baisse des subventions du Conseil Régional, une visio a eu lieu pour parler des structures et des épreuves. Une réunion aura lieu le 1^{er} mars pour argumenter nos demandes, en termes d'actions, de développement et de fonctionnement.

-Attribution des Championnats Régionaux :

CLM : Vel Haut Jura St-Claude

BMX : Messigny (entériné par la commission régionale)

Route Elites + Interrégion Féminines : SCO Dijon à Selongey

Route Avenir : VC Pontarlier à Sombacour

VTT DH : VTT Mont d'Or

VTT Enduro : ACT Belfort Enduro du Lion

VTT XC : AC Rudipontain (sur recommandation de la commission régionale)

Cyclo-cross : Roue d'Or de Noidans (validé par le responsable de la commission), circuit à travailler en accord avec la commission régionale, notamment en aménageant des parties plus techniques.

ACT Belfort (se voyant déjà attribué le Championnat Enduro, se retire avec fair-play), le VC Ornans (retire sa candidature, car souci technique sur le site, mais candidate dès maintenant pour l'année prochaine), Creusot Cyclisme (le Championnat ayant eu lieu en Saône et Loire cette année, le club cède la place), Dijon SC (cette épreuve a été organisée très souvent dans des fédérations affinitaires)

8. Questions diverses

-Trophée Julien Ditlecadet : félicitations à Julien COUTANT qui recevra le Trophée à Albi ce week-end ! Elu à l'unanimité du jury.

-Point Statistiques succinct. Le tableau sera joint au compte-rendu, point au 31/01/23, + 150 licences pour le CR.

-Situation financière Tour de Saône et Loire (chèque refusé) avec pour conséquence le retrait du calendrier.

-Le calendrier prévisionnel des réunions annuelles a été reçu par l'ensemble des membres.

-Coupe de France des Départements ; les 2 manches route sont fixées : dans le GE les 20 et 21 mai, par l'EC Villers Semeuse Boulzicourt (08) et en BFC les 10 et 11 juin par JCPR et AC Champagnole. La manche Piste n'aura pas lieu en avril (avec un stage en amont, comme proposé initialement lors de la réunion interrégion de novembre)

-Commission « Loisir »/Cyclisme pour tous : gestion dorénavant par Matthieu BIGARNET (catégories Access) et Jacques LAPOSTOLLE (cycloportives)

La séance est levée à 22h30.

**Le Président du Comité,
Gilles ZOPPI**

**La secrétaire de séance,
Sandrine JACQUES**

Réunion COMMISSION JEUNES COMITE BFC le lundi 30 janvier 2023 en Visio

Etaient présents : Norbert PRUDON – Mathieu PRETET- Mathieu PETITGIRARD LUXEUIL - Jean-Marc VADAM – Marc ALLAIX (VTT AUXERRE)– Olivier LEVY – Vincent LEHERLE – Thomas BORNERT – Gérald (PARAY LE MONIAL) – Alain BOUTONNET – Nathalie JOBEY (VTT CONLIEGE) – VCP PONTARLIER – Philippe GUENELEY (BELFORT MIOTTTE) -Romane PETIT – Nordine HAKIL (PONT DE ROIDE) – Louis ANTUNES (LE CREUSOT) – Jocelyne DARLES – Claire COLIN (Chargé développement Comité Régional BFC) – Jean-Claude JACQUOT (ROUE D’OR NOIDANS)

Ordre du Jour :

- TFJC 2023
- TFJ Cyclo-cross 2023
- Challenge régional BFC 2023
- Développement EFC
- Divers

TFJC 2023

Ce lundi 30 janvier la FFC nous informe de l’organisation du TFJC 2023 à **SAINT-OMER** (HAUTS DE France) du 7 au 9 Juillet 2023. Les épreuves sont identiques à 2022 avec en plus une épreuve sur Piste à SAINT-OMER. Les règles de participation sont identiques à 2022, soit un quota de clubs labellisés attribué aux Comités régionaux suivant le nombre d’EFC labellisés.

Pour notre Comité BFC, se sera 4 clubs, avec en plus possibilité de constituer une équipe ENTENTE.

Pour pouvoir prendre une décision, les clubs vont se poser un certain nombre de questions et trouver des réponses.

- En premier, le coût. Un constat : la distance avec SAINT OMER (554kms) est un peu inférieur à GRAND CHAMP (800 kms), mais avec les allers et venues sur place, c’est une distance de 1500 kms qu’il faudra parcourir (2000kms à GRAND CHAMP). Le budget était d’un peu plus de 300€ par personne l’année dernière, soit un coût de 4000€ pour une équipe complète avec les encadrants. Sans aide extérieure, quel club du COMITE REGIONAL va s’engager sur une telle dépense ?
- 2ème difficulté à surmonter, celle de la sélection des coureurs par catégorie dans les clubs. Ce sont souvent une bande de copains, et la sélection est compliquée, car cela peut provoquer des tensions et nuire à l’ambiance dans le club, y compris entre parents, même si cette sélection s’appuie sur les meilleurs résultats.
- Point positif, le nouveau concept du TFJC a plu. Le déroulement sportif des épreuves, avec non plus un classement, mais des récompenses exprimées en ROUE et RAYON (OR, ARGENT et BRONZE) réduit le côté compétitif au profit du collectif.

Le sentiment de la Commission : L'expérience vécue en 2022 a été magnifique pour les coureurs et l'encadrement. Nous en revenons ainsi à notre idée première, déjà exprimée en 2022, à savoir revenir à une participation de sélection de Comités régionaux, ou équipe ENTENTE de clubs labellisés ou non. En 2022, 3 équipes ENTENTE avaient été engagées, compte tenu de la faiblesse de participation de clubs et cela a été une belle réussite en terme de cohésion, tant chez les coureurs que chez les encadrants. La cohabitation de coureurs de clubs du Comité régional durant les 3 jours, avec une belle réussite collective, est inestimable pour l'avenir en terme de motivation et ne peut que les inciter à continuer la pratique du vélo.

Nous devons rester objectif et convenons de demander aux clubs labellisés leur intention de participation ou non à SAINT-OMER, et ce rapidement pour faire remonter le résultat à la Fédé.

TROPHEE DE FRANCE CYCLO-CROSS

C'est une épreuve nationale de cyclo-cross pour les jeunes U13 et U15 qui est proposée cette année par la Fédé. Elle se déroulera sur une seule journée le 12 février prochain. Cette première édition va se dérouler à VILLIERS-CHARLEMAGNE dans la Mayenne, soit à 600 kms pour notre Comité régional. L'information a été donnée début janvier, soit un mois avant...La participation est libre pour les clubs, comités départementaux ou régionaux.

L'idée est bonne, mais on peut s'étonner de l'organisation générale sur une journée, malgré l'urgence, car à la base le TFX devait se dérouler sur 2 jours. Compte tenu de ces éléments pour cette première édition, il n'y aura pas d'équipe régionale. Organiser un déplacement dans ces conditions, pour une épreuve de 15 et 20 mns à 600kms n'est pas concevable financièrement.

Une suggestion est faite par BOURBON LANCY d'organiser ce TFX avec son épreuve du 11 Novembre 2023. La qualité d'organisation du dernier CHAMPIONNAT REGIONAL de CYCLO-CROSS de BFC est une garantie de réussite pour une telle épreuve. Il faudra que le club se porte candidat.

Nous convenons de faire part à la Fédé (JC ROMAGNY) de notre sentiment sur ces 2 épreuves.

CHALLENGE REGIONAL CYCLO-CROSS saison 2023/2024

Rebondissant sur cette épreuve de TFX, il est suggéré de revenir, comme il y a quelques années, à une épreuve de CHALLENGE REGIONAL CYCLO-CROSS sur notre COMITE REGIONAL. Nous reviendrons sur la mise en place d'un tel challenge avec une remise de maillots aux 3 premiers de chaque catégorie. Un sponsor nouveau serait prêt à nous suivre pour leur financement. A évaluer et à valider.

Il conviendra de d'établir un règlement et de désigner les épreuves suivant le calendrier régional qui vient d'être validé.

CHALLENGE REGIONAL DES ECOLES DE CYCLISME BFC

Nous convenons de renouveler ce challenge pour 2023, sur les mêmes bases du règlement précédent. Il n'y a pas eu d'épreuves en BOURGOGNE sur l'édition 2022, l'épreuve de l'ASPTT DIJON ayant dû être annulée. Il est important, si nous voulons développer les EFC sur l'ensemble de notre région, d'organiser les épreuves à part égale sur le territoire.

Après examen des épreuves réservées au EFC au calendrier régional, il est proposé 10 épreuves, soit 5 en F.COMTE et 5 en BOURGOGNE, soit :

26 Mars – Prix de Francheville – ASPTT DIJON

16 Avril – Prix Florenville – VARENNES VAUZELLES

23 Avril – Prix de NOIDANS LES VESOUL – ROUE D'OR NOIDANS

30 Avril – Souvenir VARDANEGA – VC MORTEAU

7 Mai – LA PHOENIX ROAD – PARAY LE MONIAL

14 Mai – Prix de VINCENT – GUIDON BLETTERANS

21 Mai – Prix SAINTE-COLOMBE . PONTARLIER

04 Juin – Criterium der MONTBELIARD – VC MONTBELIARD

18 Juin – TROPHEE REGIONAL des EFC (TRJC) à TOUCY

25 Juin – Prix SAINT-FIRMIN - CREUSOT CYCLISME

Il y aura 3 jockers. Les 7 meilleurs résultats seront ainsi retenus pour le classement.

Rappelons que 3 épreuves doivent être proposées : Route, agilité et sprint (séries ou chrono). L'épreuve de cyclo-cross n'étant pas retenue compte tenu de la création d'un CHALLENGE REGIONAL CYCLO-CROSS.

Il est ainsi proposé l'organisation du TRJC à TOUCY DANS L'YONNE, respectant ainsi l'alternance entre BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE.

Il est rappelé qu'il y aura lieu lors de ces épreuves de procéder à des contrôles braquet.

DEVELOPPEMENT DES EFC

Nous n'avons pas le temps d'aborder ce point qui sera revu à notre prochaine réunion. L'action de Claire COLIN pour la labellisation entre autre, est en cours et doit permettre d'aider les clubs dans leur développement.

Claire rappelle malgré tout que nous pouvons faire appel au Fonds de développement de la vie associative. Il faut se dépêcher.

Il est rappelé l'organisation du FORUM DES METIERS DU VELO à DIJON les 18 et 19 février prochain. La professionnalisation des EFC devient incontournable pour leur développement. Le bénévolat a ses limites et tous les disciplines sportives qu'elles soient individuelles ou collectives se structurent avec

des professionnels. Le forum a pour but de renseigner et d'aider les clubs dans leur approche de professionnalisation.

Fin de réunion à 23h55.

Jean-Claude JACQUOT



CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT XC

REGLEMENT

DEFINITION :

Le Championnat de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est organisé par le
Les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

PARTICIPATION :

Le Championnat de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est ouvert aux licenciés FFC du comité Bourgogne Franche-Comté des catégories cadet à masters.

L'épreuve est ouverte aux catégories Poussin, Pupille, Benjamin, Minime sans attribution de maillot de Champion.

Le championnat fait partie intégrante de la coupe BFC, mais les coureurs hors comité ne peuvent participer à cette manche

CATEGORIES / HORAIRES

- U17 12h00
- Jeunes à partir de 9h30

Remise des Prix Catégories : Poussin / Pupille/ Benjamin / Minime 13h00

- U19 15h00 + 2mn
- Masters 1 et + 13h30
- Dame (Cadette/Junior/dame) 13h30 + 2 mn)
- Espoirs / Seniors / 15h00

Remise des prix et attribution Maillot autres catégories



CLASSEMENTS :

Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional (ffc.bfc.besancon@gmail.com) et au responsable des classements (crvtcomitebfc@gmail.com) au plus tard le mardi suivant l'épreuve. (Envoi effectué par l'arbitre responsable de la journée) Ils seront disponibles sur le site du comité

CIRCUIT/ SECURITE :

Les circuits et temps de course devront être conformes à la réglementation fédérale. Les participants devront respecter les règles de sécurité en vigueur (port du casque)

MISE EN GRILLE :

La mise en grille sera établie de la façon suivante :

- En premier le champion régional en titre sur la catégorie
- Ensuite en fonction du ranking connu la semaine précédent l'épreuve, le classement national, puis le classement Coupe BFC en cours
- Pour les catégories jeunes le classement provisoire Coupe BFC et ensuite tirage au sort.

Ce dernier sera figé à l'issue de l'inscription Cicleweb. Tout coureur inscrit après cette date sera automatiquement placé en fin de grille, et ce, quelque soit son ranking, ou son palmarès ...

DROIT D'ENGAGEMENT :

Engagement sur le site CICLEWEB (3 jours avant la course).

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- o Montant de l'engagement sur place 17€ pour toutes les adultes, 14€ cadet, 9€ minime.

ATTRIBUTION MAILLOT DE CHAMPION (à partir de la catégorie cadet) :

Les règles appliquées pour autoriser la remise du maillot de Champion sont les suivantes :

Catégorie Homme :

Minimum de 5 coureurs dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ

Si le quota n est pas atteint, le coureur concourt dans la catégorie immédiatement inférieure ou plus, jusqu'à obtenir le minimum de 5 coureurs.

Catégorie Femme :

Minimum de 3 coureurs dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ

Une dérogation sera accordée sur ce point pour les catégories féminines en fonction de leur représentativité.

DOTATION / GRILLES DE PRIX :

L'organisateur a libre choix de sa remise de prix.

La remise des maillots est prise en charge par le Comité régional et la CRVTT



COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT XC 2023

REGLEMENT

DEFINITION :

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

PARTICIPATION :

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et d'une carte à la journée.

CATEGORIES / HORAIRES

- U15 H/F 9h30
- U13 H/F 10h30
- U11 /U9 11h15

Horaires préconisé pour les courses jeunes

Remise des Prix Catégories : Poussin / Pupille/ Benjamin / Minime 13h00

- Cadets 12h00
- Masters 1 et + 13h30
- Dames (Cadettes/Juniors/dames) 13h30 + 2 mn)
- Espoirs / Seniors / juniors 15h00

Pour les courses adultes horaires fixe

CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués : 150, 147, 144

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté en plus de permettre de décerner le titre de Champion de BFC de la discipline sera compté comme une manche à part entière de la Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT XC : cette manche ne sera pas ouverte aux coureurs hors comité

Le classement final sera calculé sur les meilleurs résultats (2 jokers)

La dernière manche aura un coefficient 1.5

En cas d'égalité, la place réalisée à la finale départagera les coureurs.



Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional et au responsable des classements provisoires (crvttcomitebfc@gmail.com) au plus tard le mardi suivant l'épreuve. (Envoi effectué par l'arbitre responsable de la journée) Ils seront disponibles sur le site du comité ainsi que le classement général provisoire.

Présence obligatoire sur la finale pour recevoir son prix.

La remise des prix de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sera effectuée lors de la finale.

CIRCUIT/ SECURITE :

Le parcours de l'épreuve de cross-country format olympique devra être long d'environ 5 km (à partir de la catégorie Cadet) et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Les organisateurs veilleront à faire une zone de départ pour la mise en grille en dehors du circuit.

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps tel que :

Cadet/Cadette /Junior F 0h45 1h00

Junior Homme/ Master / Femme 1h15 1h30

Elite Homme 1h20 1h40

Minime 30 mn

Benjamin 20mn

Pupille 15 mn

Poussin 10mn

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

PLAQUE :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques. Les plaques serviront pour les Coupes et les TRJV pour les catégories Jeunes.

Série plaques par catégories :

De 1 à 99	ESPOIR/ SENIOR
De 100 à 170	JUNIOR
De 200 à 299	MASTER
De 300 à 330	FEMME
De 350 à 370	JUNIOR F
De 400 à 550	CADET/CADETTE
De 600 à 770	MINIME
De 800 à 970	BENJAMIN
De 1000 à 1140	PUPILLE
De 1200 à 1299	POUSSIN



Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Une plaque vierge sera utilisée en cas d'oubli de la plaque attribuée et le numéro du coureur sera inscrit avec un gros marqueur par l'organisateur. La plaque sera obligatoire et vendue 3€

Attribution des plaques :

Suivre l'ordre établi dans le règlement. Prendre les plaques en suivant. Ne pas attribuer un second numéro à un coureur qui a déjà couru. Rechercher le numéro du coureur sur le listing reçu le jeudi avant la course. En cas de doute, contacter le Président du Jury.

MISE EN GRILLE :

Après appel, suivant classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC pour les pré-inscrits. **Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.**

1^{er} épreuve tirage au sort.

Les coureurs de notoriété de niveau national (points UCI) seront réintégrés sur les grilles après demande auprès du président du corps arbitral lors de l'émargement du coureur s'ils sont pré-inscrits (**sauf pour la 1^{ère} manche : tirage au sort**)

Concernant la course Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Séniors chaque ligne, pour les pré-inscrits, sera composée de 4 Juniors Hommes suivant le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Junior Homme et 6 Espoirs Hommes, Seniors selon le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Espoirs Hommes, Seniors pour une ligne de 10
Idem pour la course élite dame/junior. Les cadettes sur les lignes suivantes.

Sur-classement :

Tout sur-classement dans la catégorie supérieure doit être soumis au MTT et recevoir son aval par écrit.

DROIT D'ENGAGEMENT :

Montant de l'engagement senior H/F	13€
cadets/cadettes)	10€
minimes	5€ pour les coureurs inscrits sur le listing CICLEWEB

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- Montant de l'engagement sur place 17€ pour les adultes, 14€ cadets, 9€ minimes

° **UNE PARTICIPATION DE 2€ PEUX ETRE DEMANDE POUR LE CHRONOMETRAGE PAR PUCES**

DOTATION / GRILLES DE PRIX :

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

L'organisateur a libre choix de sa remise de prix.



La commission régionale VTT récompensera le classement général à l'issue de la finale.

- *Scratch Hommes : espoir/senior/ 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- *Scratch Hommes: master 200€ sur 5 (70/50/40/25/15)*
- *Scratch juniors hommes:200€ sur 5 (70/50/40/25/15)*
- *Scratch Dames : espoir/senior 240€ sur 3 (100/80/60)*
- *Scratch Junior Dames: 160€ sur 3 (70/50/40)*
- *Cadets /Cadettes : Recompenses Lots*
- *CVJ : coupes*



COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT Enduro 2023

EPREUVES

- Samedi 8 Avril: Enduro du Breuil
- Dimanche 16 Avril enduro Mandeuve
- Dimanche 7 Mai BELFORT ACTB
- Dimanche 27 Août GIROMAGNY BCG

REGLEMENT

1. DEFINITION

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant un jour ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

2. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.

Les droits sont fixés à 550€ par épreuve.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC et étranger. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et se doit de souscrire une assurance complémentaire vers la fédération pour les non licenciés

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.



Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par chaque organisateur et sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames 15 ans et plus.
- Cadets / Juniors 15 à 18 ans.
- Hommes 19 à 39 ans.
- Master 40 ans et plus.
- VAE toutes catégories

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

5. PARCOURS / LIAISONS

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises. Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

6. INSCRIPTIONS

Un quota de 70 places sera réservé aux coureurs régionaux.

Les inscriptions devront être effectuées au maxi avant le jeudi précédant l'épreuve. Sur place, l'inscription sera majorée.

7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

Les VAE doivent avoir un départ séparé des musculaires



9. EQUIPEMENT

Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable, homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course.

10. PENALITE

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu et mise hors course dans le cas contraire

Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes

Non-respect du parcours balisé de 30 seconds minimums à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) Mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires Refus du départ

Retard au départ Refus du départ, temps de pénalité ou Mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale Mise hors course

Non port du casque en liaison Temps de pénalité à la mise hors course

11. CLASSEMENT

Classement par épreuve :

Les résultats seront disponibles après chaque épreuve sur le site du Comité régional

Classement général de la coupe de Bourgogne Franche-Comté:

Un classement provisoire sera établi après chaque journée de course. Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve. Le classement général s'effectuera sur les 4 meilleurs résultats le moins bon résultat servant de joker. En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui permettra de départager les pilotes. si moins de 4 courses au calendrier pas de joker.

Il sera disponible après chaque épreuve sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

Les points seront attribués suivant la grille ci-jointe :150, 147, 144...

L'arbitre de l'épreuve doit transmettre les résultats au comité régional et à la personne qui gère le classement provisoire (fabienbalizet@gmail.com) au plus tard le mardi qui suit l'épreuve



12. RECOMPENSES, REMISE DE PRIX

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.

A l'issue de la dernière course sera effectuée la remise des prix du classement général assurée par le comité régional. Seuls les coureurs présents lors de la finale seront récompensés.

La grille de prix est la suivante

** Catégorie Hommes 19 à 39 ans : 310 sur 5 (100/80/60/40/30)*

** Catégorie Dames 15ans et + : 185€ sur 3 (100/55/30)*

** Catégorie Cadet/Junior 15 à 18 ans : 185 sur 3 (100/55/30)*

** Catégorie Masters 40ans et + : 185 sur 3 (100/55/30)*

VTAE toutes catégories 185 sur 3 (100 /55 /30)

CHALLENGE KID DH/ENDURO 2023

CATEGORIE :

Les manches Du challenge kid de Bourgogne Franche-Comté VTT DH/ENDURO sont ouvertes aux licenciés FFC catégories U7 à U17. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et d'une carte à la journée.

EPREUVES :

ROSOY DH 11 juin

AUTUN DH 2 juillet

METABIEF DH 10 septembre

AUTUN ENDURO 16 septembre

CONLIEGE ENDURO 1 octobre

MACON ENDURO 16 octobre

EQUIPEMENTS :

En plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalon, jambières) et les coureurs équipés de short DH + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

Le port du casque est obligatoire lors des liaisons, sous peine de pénalités de temps, voire de mise hors course en cas de récidive

Les concurrents peuvent prendre part aux épreuves avec tous types de vélos.

INSCRIPTIONS

Montant de l'engagement 5€ pour les inscriptions sur le site CICLEWEB (3 jours avant la course) pour les minimes cadets, gratuit pour les CVJ.

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- Montant de l'engagement sur place 10€
- ° **UNE PARTICIPATION DE 2€ PEUX ETRE DEMANDE POUR LE CHRONOMETRAGE PAR PUCES**

CLASSEMENTS :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question. Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course.



REGLEMENT CHALLENGE TRJV / TIJV 2023

A / GÉNÉRALITÉS

1/ Nombre d'épreuves :

Sont organisées au travers des TRJV et TIJV au minimum et dans la mesure du possible 3 ou 4 épreuves par discipline (Cross, Descente, Trial), pour les poussins-pupilles-benjamins-minimes-cadets et sur la période d'avril à juin-juillet.

Les épreuves tout au long de la saison seront effectuées avec le même vélo sauf cas de force majeure et soumis à autorisation du président du jury de la ou les journées de compétition.

2/ Epreuves par TRJV / TIJV :

Les **TRJV** sont organisés sur une journée comprenant 2 épreuves.

Concernant spécifiquement la qualification au TFJV, le TIJV s'il est organisé en Bourgogne Franche-Comté, donne lieu à attribution de points aux benjamins-minimes-cadets, après que ceux-ci aient été « reclassés entre Bourguignons Franc-Comtois », selon la grille de points en vigueur (voir ci-dessous).

En cas de TIJV organisé par un autre comité régional, la commission technique régionale décide de quelle manière ce TIJV doit entrer en compte dans la qualification au TFJV

La participation au TIJV est obligatoire pour les sélectionnés au TFJV

3/ Classement scratch filles/garçons par catégorie, pour les 3 disciplines – Grille de points :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course.

4/ Les épreuves :

LE CROSS (XC)

Course départ en ligne

Mise en grille : tirage au sort lors de la 1ère manche, puis fonction du classement scratch provisoire à partir de la 2ème manche.

Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.

L'organisateur doit mettre en place un site de départ afin de mettre 8 à 10 coureurs par ligne.

Départ un pied au sol obligatoire.

Une zone technique, à organiser à proximité de la ligne de départ-arrivée, pour les réparations, avec assistance possible ; pas d'assistance le long du parcours en dehors de cette zone.



LE TRIAL

L'organisateur se doit de trouver les arbitres dans son club ou autres avant l'épreuve du jour

L'épreuve de trial comportera 4 zones Trial « TFJV » (Distincte pour chaque catégorie) pour toutes les catégories avec un ordre de passage défini à l'avance (Noté sur le carton de pointage). Concernant les féminines, les catégories Poussines à Benjamines évoluent dans leurs catégories; seules les minimes et cadettes évoluent dans la catégorie inférieure.

Pédales plates obligatoires.

Article 1 : DÉFINITION

1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial TFJV. Celui-ci sera utilisé au niveau Régional

1.2 Le VTT Trial TFJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial Vtt. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type vtt équipés de roues 29 pouces 27.5 et 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même vélo.

1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Article 2 : FORMAT DE COURSE

2.1 Le VTT Trial TFJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

2.2 Les reconnaissances à pied sont autorisées, accompagnées d'un cadre technique. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Article 3 : ZONES

3.1 : Présentation

Le VTT Trial TFJV consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrain, naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

3.2 : Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré et sorti de la zone dès que l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

3.3 : Portes



Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Les points portes sont acquis après chaque passage des 2 axes de roues dans le sens défini entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte sans qu'il y ait eu appui.

3.4 : Temps imparti

Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autres portes et perd toutes ces bonifications.

Le commissaire de zone devra annoncer le 30" restante.

Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Les points de la porte sont acquis quand l'axe de la roue AV et l'axe de la roue AR **ont** passés entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte dans le sens défini, sans appui.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte alors que seul l'axe de roue AV a franchi la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas acquis.

S'il franchit l'obstacle (axe de roue AR ayant dépassé la porte) et qu'il utilise ensuite un appui, les points de la porte sont comptés.

- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « come-back » sont autorisés.

- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications

Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol, ou assis sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.



Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points et doit stopper sa progression au coup de sifflet de l'arbitre puis sortir de la zone à pied.

Article 7 : INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur du groupe. .

Article 8 : APPUI PASSAGE PORTE

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concernée.

Article 9 : RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise. Le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme un arrêt du comptage des points.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

CLASSEMENT FINAL EPREUVE

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er}) En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points.

LA DESCENTE (DH)

Ports des protections : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalon, jambières) **ET** les coureurs équipés de short DH + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

Le parcours devra être parcouru par les meilleurs dans un temps d'environ 1m30

TRJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol. Le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement scratch final par catégorie.



Une descente de reconnaissance à vélo accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection) est recommandé.

TIJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol.
1 manche de placement
1 manche de classement

5/ Caractéristiques du règlement challenge

- Un maillot sera remis à l'issue de la finale pour chaque discipline (XC, Trial et DH)
- Présence obligatoire à la finale pour prétendre à la remise du maillot
- La finale est bonifiée (50 points de participation pour chaque discipline)
- Le challenge ne comporte aucun joker, tous les résultats de la saison seront comptabilisés.
- En cas d'égalité, les résultats de la dernière épreuve (finale) permettront de départager les coureurs.

6/ Qualification TFJV 2022

L'ensemble des épreuves TRJV sont supports à la qualification pour les 24 pilotes de l'équipe (6 garçons – 2 filles dans les catégories benjamin-minime-cadet) au TFJV.

A l'issue de l'ensemble des TRJV il est retenu pour chaque pilote :

- Les résultats en cross moins plus mauvais résultat (1 joker)
- Les résultats des épreuves techniques (DH+TR) moins le plus mauvais résultats

Pour la catégorie cadet/cadette

L'épreuve des **Championnats de Bourgogne Franche-Comté Cross-country** constitue une **épreuve supplémentaire aux TRJV**. Les pilotes présents marquent des points selon leur classement scratch garçons-filles (150, 147, 144...) à l'issue de la course. Un abandon lors de la course entraîne le classement à la dernière place, et l'obtention des points « du dernier ».

Les points acquis à l'issue de ce Championnat viennent s'ajouter aux points acquis sur les épreuves de TRJV. Présence obligatoire mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat (pour la sélection au TFJV).

7/ Divers :

Quitter la compétition sans prévenir les arbitres, mise hors course.



8/ plaques cadres :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

Série plaques par catégories :

De 1200 à 1299	Poussins
De 1000 à 1140	Pupilles
De 800 à 970	Benjamins
De 600 à 770	Minimes
De 400 à 550	Cadets (tes)

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque. La plaque sera la même pour les TRJV et les Coupes de Bourgogne Franche Comté.

Le coût de l'engagement pour les Minimes et Cadets est de 5€ (coût du reversement comité).



Commission Régionale BMX

Bilan activité BMX depuis 06/12/2022 Présentation au CA du 21/02/2023

Prochaine réunion de la CR BMX le 08/03/2023 en présentiel et en Visio, à Besançon.

Bilan sportif :

Indoor et Open de Saint Etienne les 10 et 11/12/2022

Résultats : Finalistes seulement

Super Cross : Cadet TORRES Jules CCPVHS 5

Trophée des Nations : Elite RAGOT RICHARD Mathis BMX Besançon 3

Indoor :

Pupille Fille : SALVI Agathe BEAUNE BMX 7

Minime Fille: PARROD Lilou BMX Besançon 3

BURGEL Léonie MESSIGNY 5

Elite: RAGOT RICHARD BMX Besançon 6

Indoor et Open de Tour les 21 et 22/01/2023

Résultats : Finalistes seulement

Cruiser 40+ : RUIZ Jocelyn BMX Besançon 3

Super Cross : U17 Fille : BURGEL Léonie MESSIGNY 4

ALZINGRE Inès BEAUNE BMX 8

U17 Garçon : OLIVIERA Evan BMX Besançon 6

Indoor :

Pupille Fille : SALVI Agathe BEAUNE BMX 7

U15 Fille: BURGEL Léonie MESSIGNY 5

Femme 17+ : BINETRUY Chloé BMX Besançon 1

Homme 17/24: GUYOT Adrien CCPVHS 5

Arbitrage :

Formation arbitre Régional BMX :

Stage Arbitre Régional organisé les 6 et 13/12/2022 en visio et le 8 janvier 2023 à Dijon en présentiel
10 participants qui ont validé leur formation.

Saison BMX 2023 DN et Equipes Avenir BMX en Bourgogne Franche Comté :

DN1 DN WORK4CAD GRAND BESANCON DOUBS	(10 membres)	10 DN1
DN2 DN BMX DIJON CÔTE D'OR EN BOURGOGNE	(5 membres)	19 DN2
DN2 DN2 PAYS DE VESOUL HAUTE SAONE	(4 membres)	
Equipe Avenir BMX BOURGOGNE FRANCHE COMTE	(9 membres)	11 Equipe AVENIR BMX
BMX BESANCON DOUBS AVENIR	(10 membres)	

31/01/2023

	31-oct.	30-nov.	31-déc.	31-janv.	28-févr.	31-mars	30-avr.	31-mai	30-juin	31-juil.	31-août	30-sept.	1-22/01-2	%
FFC				82 362									226	0,28%
BFC				4 352									150	3,57%
CD	31-oct.	30-nov.	31-déc.	31-janv.	28-févr.	31-mars	30-avr.	31-mai	30-juin	31-juil.	31-août	30-sept.	31/01/22 31/01/23	%
21				756									-100	-11,68%
25				953									59	6,60%
39				788									68	9,44%
58				326									45	16,01%
70				458									112	32,37%
71				657									18	2,82%
89				258									-45	-14,85%
90				156									-7	-4,29%

DISCIPLINES	31/01/22	31/01/23	Diff	%
BMX	1140	1097	-43	-3,77
C-CROSS	146	124	-22	-15,07
C-SSALLE	6	9	3	50,00
PISTE	11	12	1	9,09
ROUTE	1590	1669	79	4,97
V-COUCHE	0	0	0	#DIV/0!
VTT	1309	1434	125	9,55

SEXE	31/01/22	31/01/23	Diff	%
FEMMES	560	608	48	8,57
HOMME	3642	3744	102	2,80

CATEGORIES	31/01/22	31/01/23
ELITE PRO	12	12
1ère/EL/OP	72	600
2ème/EL/OP	87	
3ème/EL/OP	201	
JUN/EL/OP	205	
CAD / U17	279	330

CATEGORIES	31/01/22	31/01/23	JEUNES
MIN / U15	360	408	40
BEN / U13	391	410	70
PUP / U11	375	401	48
POU / U9	288	278	1
PRE / U7	119	147	-15
ARBITRES	110	103	

CATEGORIES	31/01/22	31/01/23
PASS / ACCE	499	660
PASS O/ACCE	101	
CYCLO/MASS	163	180
NATURE/MASS	119	
LOISIR	345	331
AUTRES	586	492